

Dolet a appelé le *Second Enfer* son recueil de poésies relatives à son second procès, d'où nous venons d'extraire plusieurs passages. Il avait composé un *Premier Enfer* sur son emprisonnement à la conciergerie de Paris, probablement lors de son premier procès pour hérésie, en 1542; mais il n'a jamais été publié. Le *Second Enfer* fut imprimé en même temps à Lyon et à Paris, en 1544, un petit vol. in-16. Ces éditions sont introuvables aujourd'hui, et il faut savoir gré au libraire Techener d'avoir réuni en 2 vol. in-12, tirés seulement à 120 exemplaires, les poésies et autres opuscules de l'une des plus intéressantes victimes du fanatisme religieux au seizième siècle. On lui fit l'épithaphe suivante :

Mort est Dolet, et par feu consumé;  
 Oh! quel malheur! oh! que la perte est grande!  
 Mais quoy en France on a accoustumé  
 Tousiours donner à tel saint telle offrande;  
 « Bref, mourir fault, car l'esprit ne demande  
 « Qu'issir du corps et tost estre déliure,  
 « Pour en repos ailleurs s'en aller viure. »  
 C'est ce qu'il dit sur le point de brusler  
 Pendant en haut, tenant ses yeux en l'air:  
 « Va-t'en, esprit, droit au ciel pur et monde  
 « Et toy mon corps au gré du vent voller  
 « Comme mon nom volloit parmi le monde. »

---

#### JUGEMENT RENDU CONTRE ÉTIENNE DOLET,

EXTRAIT DES REGISTRES CRIMINELS DU PARLEMENT DE PARIS, SOUS FRANÇOIS 1<sup>er</sup>.

1543. — Samedi 13 octobre, en la Tournelle criminelle. Vu par la cour le procès inquisitorial et extraordinaire, fait par frère Mathieu Oray, docteur en théologie, de l'ordre des Frères Prêcheurs, inquisiteur-général de la foi au royaume de France, appelé avec lui maître Étienne Faye, docteur es-droits, custode de l'église Sainte-Croix en la grande église,